



SELESTAT

Sélestat, le 21 novembre 2011

Procès-verbal de la réunion  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION  
N°1 du 8 novembre 2011  
ANNEE SCOLAIRE 2011/2012

Le Conseil d'Administration s'est réuni le **mardi 8 novembre 2011** à 16h30 sous la Présidence de Monsieur STEIB, Proviseur.

Monsieur Ganter, enseignant, assure le secrétariat de séance.

**Membres Présents (25 membres)**

***Equipe de Direction***

- M. Christophe **STEIB**, président
- M. Guy **CHENAL**, Proviseur-adjoint
- Mme Chantal **ZIMMERMANN**, Gestionnaire
- Mme Mireille **BUCHER**, Conseillère Principale d'Education
- Mme Sylvie **NARVOR**, Chef de travaux

***Représentants des Personnels d'Enseignement et d'Education***

- M. Karl **WIETRICH**
- M. Jean-Marc **FUCHS**
- Mme Marie-Charlotte **ELSAESSER**
- Mme Fatma **TAKALINE**
- M. Raphaël **GANTER**
- Mme Céline **COMAU**
- M. Stéphane **POUPEAU** (supplée M.Fritz)

***Représentants des collectivités locales***

- Madame Anne **DESCHAMPS-DELLENBACH**, Conseillère municipale de Sélestat (supplée M. Schenck)
- Madame Stéphanie **HUSSER-LUTZ**, Conseillère municipale de Sélestat
- Monsieur Jean-Claude **DONIUS**, Conseiller municipal de Sélestat

***Représentants des Personnels Administratifs, Techniques, Ouvriers et de Service, Sociaux et de Santé,***

- M. François **HUMMEL**
- Mme Muriel **SKOTARCZAK**
- M. Gauthier **VAHIE**

***Représentantes des Parents d'Elèves***

- Mme Véronique **BARTHELMEBS**
- Mme Valérie **EGELE**

***Représentants des Elèves***

- Mlle Mariam **LY**
- M. Adrien **NAHED**
- Mlle Angélique **SURANYI**
- Mlle Jody **KELLER**
- Mlle Feyza **HAKKIOGLU** (Vice-présidente CVL)

***Invité :***

- M. Yves **STOCKER**, Directeur-adjoint du CFA

**Membres Excusés**

- M. Antoine **HERTH**, Vice-président Région Alsace
- M. Laurent **FRITZ**, enseignant
- M. Gérard **SCHENCK**, conseiller municipal de Sélestat
- M. Jean-Paul **HUMBERT**, Directeur des « Tanzmatten » de Sélestat

## ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil d'administration et des différentes commissions
2. Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration (vade-mecum ci-joint)
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24.06.2011 (ci-joint)
5. Bilan de la rentrée 2011 (structures et effectifs)
6. Bilan des examens
7. Points financiers et matériels
8. Convention P.F.E./P.F.M.P. (rajout d'un article)
9. Journée Portes Ouvertes/Ascension/Solidarité
10. Compte-rendu de l'assemblée générale de l'Association Sportive
11. Calendrier des CCF en EPS
12. Nom du Lycée
13. Divers

Le Président ouvre la séance à 16h50. Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration siège valablement.

### 1. Installation du Conseil d'administration et des différentes commissions

Composition du conseil d'administration :

#### Equipe de direction :

- Christophe **STEIB**, Chef d'établissement, Président
- Guy **CHENAL**, Proviseur-Adjoint
- Chantal **ZIMMERMANN**, Gestionnaire
- Sylvie **NARVOR**, Chef de travaux
- Mireille **BUCHER**, Conseillère principale d'éducation

#### Représentants des collectivités locales :

##### Titulaires

- Jean-Claude **DONIUS**, Conseiller municipal Sélestat
- Gérard **SCHENCK**, Conseiller municipal Sélestat
- Stéphanie **HUSSER-LUTZ**, Conseillère municipale Sélestat
- Antoine **HERTH**, Vice-Président Région Alsace

##### Suppléants

- Guy **RITTER**
- Anne **DESCHAMPS-DELLENBACH**
- Capucine **HUSSER-OTT**

#### Représentants des personnels d'enseignement, de direction et d'éducation :

##### Titulaires

- Karl **WIETRICH**
- Laurent **FRITZ**
- Fatma **TAKALINE**
- Jean-Marc **FUCHS**
- Marie-Charlotte **ELSAESSER**
- Céline **COMAU**
- Raphaël **GANTER**

##### Suppléants

- Sylvie **KALK**
- Nathalie **GORGUET**
- Stéphane **POUPEAU**
- Yolande **ARMBRUSTER**
- Gabrielle **ZIMMER**
- Doris **ADRIAN**
- Elise **GODEL**

#### Représentants des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service :

##### Titulaires

- François **HUMMEL**
- Gauthier **VAHIE**
- Muriel **SKOTARCZAK**

##### Suppléants

- Claire **HAEGELI**

#### Représentants des parents d'élèves :

##### Titulaires

- Véronique **BARTHELMEBS**
- Valérie **EGELE**

##### Suppléants

- 
-

## **Représentants des élèves :**

### Titulaires

- Mariam LY
- Adrien NAHED
- Angélique SURANYI
- Myriam WIMMER
- Feyza HAKKIOGLU (Vice-présidente CVL)

### Suppléants

- Marine VIDAL
- Léa IBANEZ
- Jody KELLER
- Mylène NARTZ
- Imran SARACCI (suppléante CVL)

## **Personnalité qualifiée :**

- Jean-Paul HUMBERT, Directeur des « Tanzmatten » - Sélestat

**Composition des différentes commissions :** voir documents annexes.

La composition des diverses commissions est adoptée à l'unanimité

## **12. Nom du lycée**

Suite à une remarque concernant le nom de l'établissement intégré dans le règlement intérieur du CA, il est décidé de passer directement au point 12.

M. Le Proviseur propose que le nom de Lycée et CFA Schweisguth devienne le nom officiel de l'établissement. Cette proposition est suivie d'un débat. Les représentants des personnels enseignants auraient souhaité pouvoir proposer d'autres noms et ouvrir largement le débat à ce sujet. M. Le Proviseur indique que l'établissement est déjà connu sous ce nom au niveau de l'Académie. Les représentants des collectivités locales font remarquer que le nom de Schweisguth est associé à ce bâtiment depuis longtemps et qu'ils souhaitent le conserver. Les représentants des élèves se disent également attachés à ce nom. M. Le Proviseur rappelle que le Conseil d'administration, comme le conseil municipal de la ville de Sélestat, émet un avis et qu'il revient à la Région Alsace de prendre la décision. Après le débat, le président soumet au vote à bulletin secret l'avis suivant :

le Conseil d'administration propose que le Lycée et CFA prennent le nom de Schweisguth.

Monsieur Poupeau quitte le Conseil à 17h25.

**Voix délibératives : 24**

**Pour : 17**

**Contre : 7**

**Abstention : 0**

**Le nom Schweisguth est adopté à la majorité des suffrages exprimés.**

Les représentants des élèves quittent le Conseil à 17h30.

## **2. Adoption du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration (cf. annexe)**

Après quelques remarques sur la forme, le règlement intérieur du CA est soumis au vote.

**Voix délibératives : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité**

## **3. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est soumis au vote :

**Voix délibératives : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité**

#### 4. Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24.06.2011

Le procès-verbal est soumis au vote :

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès verbal du 24.06.2011 est adopté à l'unanimité

#### 5 - Bilan de la rentrée 2011 (structures et effectifs - cf annexe)

M. Stocker présente le bilan de la rentrée au CFA : les effectifs sont passés de 490 en 2010 à 460 en 2011.

M. Stocker donne les différentes raisons qui ont menées à cette baisse, qui risque de perdurer.

M. Chenal présente le bilan de la rentrée au LPE. Les effectifs passent de 478 à 455. Cette baisse est liée à la transformation du baccalauréat professionnel 4 ans en baccalauréat professionnel 3 ans. Par ailleurs, les classes sont bien remplies et l'effectif global devrait augmenter à nouveau les prochaines années.

M. Chenal précise également qu'à la rentrée 2011, tous les enseignants étaient nommés et présents, ce qui n'était pas le cas à la rentrée 2010.

#### 6 - Bilan des examens (cf annexe)

MM. Chenal et Stocker présentent et commentent les résultats de la session 2011.

Madame Anne Deschamps-Dellenbach quitte le conseil à 18h45

#### 7 - Points financiers et matériels

##### Logements de fonction :

**Le Conseil d'Administration approuve :**

La refacturation de la redevance 2011 des ordures ménagères aux personnes logées, la Communauté de Communes de SELESTAT facturant la totalité de la redevance à l'établissement scolaire.

La refacturation sera calculée sur la base des bacs gris mis à la disposition des logements, au prorata du nombre de personnes vivant au foyer au 1<sup>er</sup> janvier de l'année concernée.

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

##### Utilisation des fonds de vie lycéenne :

Mme Zimmermann explique que le Conseil de Vie Lycéenne a proposé des orientations sur l'utilisation des crédits de Fonds de Vie Lycéenne.

**- Le Conseil d'Administration APPROUVE :**

Les orientations pour l'utilisation des crédits de Fonds de Vie Lycéenne arrêtées par le bureau des délégués des élèves et reconduites pour l'année scolaire 2011/2012.

**- Le Conseil d'Administration AUTORISE :**

Le Chef d'établissement à signer tous contrats ou conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces crédits.

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

**Décision Budgétaire Modificative n°2011/08 du LPE pour information :**

Mme Zimmermann présente une Décision Modificative pour information :

Subvention Région de 4 500€ pour l'équipement de la nouvelle section CAP APR.

Complément de taxe d'apprentissage : 2 500€ au J1 et 1 500€ au J2 Stages en entreprise.

Mme Zimmermann explique que la subvention rectorat crédits pédagogiques étant en baisse, la somme affectée au J2 est insuffisante pour payer les frais de déplacement des élèves et professeurs sur l'année civile 2011.

Pour cette raison, la direction s'est vue dans l'obligation d'utiliser une partie de la taxe d'apprentissage pour clore ce chapitre.

**Décisions Budgétaires Modificatives n°2011/03 et 2011/04 du CFA pour information :**

M. Hummel présente les décisions budgétaires modificatives concernant le CFA.

Elles concernent :

- des crédits Région : régularisations des crédits pour le plan d'équipement et la liaison CFA/Entreprises, ainsi que de nouveaux crédits pour la dotation entrée en apprentissage et le fonds social apprentis.
- un complément de crédit Etat pour le Contrat d'Initiatives et de Progrès.

**Décision Budgétaire Modificative n°2011/09 du LPE pour vote :**

Cette Décision comprend :

Un complément de subvention rectorat crédits pédagogiques de 1 500€ réparti ainsi : 500€ en fonds social de restauration et 1 000€ au J2 stages en entreprises.

Un prélèvement sur fonds de la restauration de 2 000€ pour clore le chapitre de restauration.

**Décision Budgétaire Modificative n°2011/05 du CFA pour approbation :**

M. Hummel présente cette décision modificative avec l'évolution de l'Etat Prévisionnel de la Commande Publique concernant un prélèvement sur les fonds de réserve de 4 001,94€ représentant un trop perçu pour l'année 2010 sur la subvention régionale affectée aux transports.

**Voix délibératives : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La DBM est approuvée à l'unanimité**

**Voyages scolaires 2011 :**

Mme Zimmermann présente le bilan des voyages :

- AALEN du 14 au 16.02.2011
- PARIS du 18 au au 21.02.2011
- CROATIE du 10 au 15.04.2011

**Voix délibératives : 19**

**Pour : 19**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le bilan financier des voyages est approuvé à l'unanimité**

**Voyages (organisation pour vote) :**

Mme Zimmermann présente les règles générales d'organisation de voyage scolaire :

- le principe de la participation des familles dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.
- le non remboursement de la contribution des familles, en cas de désistement entraînant des frais.
- le principe de recours à la régie de voyages d'avances et de recettes.
- l'autorisation au Chef d'établissement :

. de signer les différents contrats ou conventions nécessaires à la mise en œuvre des voyages.

. de percevoir les contributions des familles, des dons d'associations, des contributions d'entreprises privées ou autres.

**Chaque voyage fera l'objet d'un budget prévisionnel soumis au vote du Conseil d'Administration.**

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les règles générales d'organisation de voyage scolaire sont approuvées à l'unanimité

**Contrats et conventions LPE-CFA (pour vote) :**

Mme Zimmermann présente les conventions pour le LPE.

Elle explique la nouvelle convention de restauration applicable au 1er janvier 2012 avec le lycée Koeberlé de Sélestat : l'intendance du LPE devra communiquer au lycée Koeberlé les effectifs **chaque mardi précédent la semaine de livraison des repas. Les repas commandés seront facturés au tarif unitaire de 3€.**

Le Conseil d'Administration **APPROUVE** les conventions suivantes :

**Lycée Koeberlé - SELESTAT :**

- Télérestauration, année 2011, rétroactivement exécutoire au 01/01/2011
- Télérestauration, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Groupement de service rémunération des contrats aidés, rétroactivement exécutoire au 01/01/2011
- Groupement d'achats des établissements scolaires du Haut-Rhin : Adhésion

Le Conseil d'Administration **AUTORISE** le Chef d'établissement à signer les conventions suivantes :

- OMT - Lyon (Logiciel offre hébergée - Vie scolaire)
- AZUR IMPRIM (Edition de la brochure de présentation de l'établissement)

Voix délibératives : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration **AUTORISE** le Chef d'établissement à signer tous contrats, conventions nécessaires au fonctionnement de l'établissement pour l'année scolaire 2011/2012 dans les domaines suivants :

- Sécurité et entretien des locaux
- Location de locaux
- Renouvellement d'abonnements, mise à jour de logiciels, contrats de licences
- Actions pédagogiques et culturelles, contrats avec intervenants extérieurs
- Stages pour les personnels et les élèves
- Formation continue avec le GRETA
- Création de Mini-entreprises
- Communication, actions de promotion de l'établissement

A chaque Conseil d'Administration, le chef d'établissement informera les membres des contrats et conventions qu'il a ratifié dans les domaines délégués.

Voix délibératives : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration **AUTORISE** le chef d'établissement, dans la limite des emplois créés ou accordés:

- à procéder au recrutement et renouvellement de personnel de droit public : Assistants d'Education, de droit privé : Contrats Aidés (C.U.I, C.A.V., etc...).
- à signer tous contrats ou conventions relatifs à ces personnels.

Voix délibératives : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Fonds sociaux: critères d'attribution :**

Le Conseil d'Administration délibère sur les critères d'attribution des fonds sociaux lycéen et de cantine :

- Avoir le statut d'élève du second degré
- Suivre avec assiduité les cours
- Faible quotient familial, des cas d'urgence, situations familiales et financières momentanément difficiles, ...

Le Conseil d'Administration vote la liste des dépenses autorisées au titre de :

- Fonds social lycéen :

Dépenses relatives aux transports, manuels et fournitures scolaires, sorties et voyages scolaires, autres dépenses dans l'intérêt de l'élève.

- Fonds social de cantines :

Frais de demi-pension et d'internat (si les crédits du fonds social de cantines sont insuffisants, ces dépenses peuvent être financées par le fonds social lycéen).

La commission de fonds sociaux présidée par le Chef d'établissement comprend le Chef d'établissement, le CPE, l'assistance sociale, la gestionnaire, voire d'autres membres de la communauté éducative. Les membres de la commission ont une obligation de discrétion.

Le fonds social lycéen est alloué au responsable légal de l'élève ou à l'élève majeur sous forme d'une aide financière directe (versement à la famille) ou indirecte (versement à un prestataire).

Le fonds social pour les cantines est alloué sous forme de prise en charge de créances. Ces fonds sont calculés sur le montant restant à la charge de la famille (demi-pension - bourses).

**Voix délibératives : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La liste des dépenses est approuvée à l'unanimité**

#### **Remises gracieuses :**

Le Conseil d'Administration **AUTORISE** le Chef d'établissement à octroyer des remises gracieuses pour des dettes dont le montant est inférieur ou égal à soixante dix euros.

**Voix délibératives : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Tableau des Emplois CFA :**

Le Conseil d'Administration **APPROUVE** le tableau des emplois rétroactivement exécutoire, au 01/09/2011 et **AUTORISE** le chef d'établissement à recruter les personnes nécessaires pour occuper les emplois et signer tous contrats, conventions relatifs à ces personnels.

**Voix délibératives : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **Fonds Social Apprentis :**

**Mme Zimmermann informe que la Région a décidé de mettre en place un budget annuel de 3 000€ par CFA pour les apprentis en grandes difficultés financières.**

Le Conseil d'Administration délibère sur les critères d'attribution de l'aide aux apprentis en difficultés :

- Avoir le statut d'apprenti
- Suivre avec assiduité les cours
- Faible quotient familial, des cas d'urgence, situations familiales et financières momentanément difficiles, etc...

Le Conseil d'Administration vote la liste des dépenses autorisées :

Repas, transports, fournitures scolaires, et autres dépenses dans l'intérêt de l'apprenti.

La commission d'aide aux apprentis en difficultés présidée par le directeur du CFA. comprend le directeur du CFA, le CPE ou le coordonnateur pédagogique, l'assistante sociale, la gestionnaire.

Les membres de la commission ont une obligation de discrétion.



L'aide est allouée au responsable légal de l'apprenti ou à l'apprenti majeur sous forme directe (versement à la famille) ou indirecte (versement à un prestataire) au vu des pièces justificatives.

**Voix délibératives : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Mme Zimmermann informe les membres du conseil de la passation des conventions suivantes :

- Centre de séjour à Mittelwihr: mise à disposition des locaux pour formation des délégués de classes.

-Installations sportives année scolaires 2011-2012 :

IUFM Sélestat

Ville de Sélestat

GRIFFON Club reconduction → 2015-2016

VAUBAN reconduction → 2015-2016

-Atelier d'écriture Rodéo d'âme - AVL 2011

Mme Zimmermann informe les membres du conseil des futurs tarifs de restauration pour 2012 :

Il convient de prévoir une hausse de 5% pour les forfaits de demi-pension qui n'ont pas été augmentés depuis 2009.

### **8 - Convention P.F.E./P.F.M.P. (rajout d'un article)**

Le président propose d'ajouter un article dans les conventions P.F.E./P.F.M.P. qui a pour objet de lutter contre les démissions « abusives » des élèves de leur lieu de stage.

Selon l'article L331-4 du Code de l'Éducation, « Elles (les périodes de formation en entreprise) sont obligatoires dans les enseignements conduisant à un diplôme professionnel ». L'article 10 de la loi du 10.07.1989 indique : « les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ». Les PFE faisant partie intégrante de la scolarité, l'élève majeur qui rompt son stage de manière unilatérale met fin également à sa scolarité. Dans les mêmes conditions, l'élève mineur s'expose à des sanctions disciplinaires telles que prévues dans le règlement intérieur de son établissement.

La proposition est soumise au vote.

**Voix délibératives : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**L'article est adopté à l'unanimité**

### **9 - Journée Portes Ouvertes/Ascension/Solidarité**

La journée Portes Ouvertes est fixée au 18 février 2012. Cette journée sera récupérée le vendredi de l'ascension, marquée les années précédentes par un fort absentéisme.

Cette proposition est soumise au vote.

**Voix délibératives : 18**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**La proposition est adoptée à l'unanimité**

La journée de **solidarité** pour l'année 2012 est fixée au 6 juillet 2012

### **10. Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sportive**

Mme Comau présente un compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sportive qui a eu lieu le 18 octobre 2011. Celle-ci compte 63 licenciés et propose cette année encore de nombreuses activités. Le bilan financier est positif. (cf. annexe )

### **11. Calendrier des CCF en EPS**

Il est présenté par Mme Comau.



## 13 - Divers

M. Le Proviseur évoque les problèmes de voisinage liés à la sortie des élèves sur le parvis du côté de l'allée Schweisguth. L'établissement est en contact avec les services de la municipalité pour trouver des solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Proviseur lève la séance à 19h20.

Sélestat, le 21 novembre 2011

Le secrétaire de séance,

Le Président du Conseil d'Administration,

Raphaël GANTER

Christophe Steib

## ANNEXES

### **Annexe du point 2 : « Règlement Intérieur du Conseil d'Administration »**

**Article 1 :** Le présent règlement intérieur détermine l'organisation et le fonctionnement du conseil d'Administration du **Lycée Schweisguth – Lycée des Métiers des Services et de l'Artisanat**, conformément au décret n° 85- 924 du 30 Août 1985 (ainsi que la circulaire d'application du 30 Août 1985), modifié par le décret n° 90-978 du 31 Août 1990.

**Article 2 :** Le conseil d'Administration se réunit en séance ordinaire à l'initiative du Chef d'Etablissement au moins trois fois par an. Il est en outre réuni en séance extraordinaire à la demande de l'autorité académique, de la collectivité de rattachement, du chef d'Etablissement ou de la moitié de ses membres sur un ordre du jour déterminé. Les séances du conseil ne sont pas publiques.

**Article 3 :** Le chef d'Etablissement fixe les dates et heures de séances. Il **envoie les convocations par courriel** aux membres titulaires du C.A et aux suppléants accompagnées du projet d'ordre du jour et, chaque fois que cela sera possible, des documents préparatoires ; au moins dix jours à l'avance, ce délai pouvant être réduit à **2 jours en cas d'urgence**.

**Article 4 :** Le Conseil d'Administration siège valablement si le quorum est atteint (nombre des membres présents en début de séance est égal à la **majorité des membres théoriques composant le conseil**) soit **16 membres**.

Si ce quorum n'est pas atteint, le conseil d'Administration est convoqué en vue d'une nouvelle réunion, qui doit se tenir dans un délai minimum de huit jours et maximum de quinze jours, il délibère alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

**Article 5 :** Les suppléants participent qu'en cas d'empêchement du titulaire ou de départ anticipé en cours de séance. Le suppléant concerné en informera le président à l'ouverture de la séance. Il ne peut y avoir de vote par procuration

**Article 6 :** L'ordre du jour est adopté en début de séance. Ne peuvent y être inscrits, outre les points figurant sur la convocation, que les points soumis par écrit au Chef d'Etablissement au moins 3 jours ouvrés avant la date de la réunion, s'ils nécessitent une recherche technique préalable.

**Article 7 :** Les membres du conseil sont astreints à l'obligation de discrétion pour tout ce qui a trait à la situation des personnes ou aux cas individuels.

**Article 8 :** Les séances du conseil d'administration se déroulent à **huis-clos**. Cependant, le Président peut inviter à participer au conseil, à titre consultatif, toute personne en raison de sa compétence et de son implication dans le fonctionnement de l'établissement. Le directeur adjoint du CFA, en sa qualité de conseiller auprès du chef d'établissement, siège de manière permanente mais sans voix délibérative.

**Article 9 :** Les votes sont personnels, ils interviennent à main levée sauf si un des membres demande le vote à bulletin secret, à la majorité des suffrages exprimés, les abstentions, les bulletins blancs et nuls ne sont pas comptés. La voix du Président est prépondérante en cas de partage égal des voix.

**Article 10 :** La durée des séances ne devrait pas dépasser trois heures. Le secrétariat est assuré par un ou deux membres du conseil, à l'exception du président.

**Article 11 :** Le Conseil d'Administration peut instituer, sur proposition ou avec l'accord du Chef d'Etablissement, pour une durée limitée, un groupe de travail sur un sujet déterminé dont il fixe la mission et la composition.

**Article 12 :** Le présent règlement est valable pour une année scolaire. Il peut être reconduit après approbation du conseil lors de sa première séance de l'année.

## Annexe du point 5 : « Les effectifs 2011-2012 »

### Ceux du CFA

FORMATION Intitulé	1ère Année	2ème Année	3ème Année	TOTAL APPRENTI	1ère Année	2ème Année	3ème Année	TOTAL GENERAL
CAP Menuisier Fabricant de Menuiserie, Mobilier	14	14	14	16				58
CAP Menuisier Installateur	1		5					6
CAP Ebéniste		1		4				5
BC Professionnel Menuisier Agenceur				6				6
Bac Pro Technicien de Fabrication Bois et Matériaux	13			13				26
Bac Pro Technicien Constructeur Bois (sur 2 ans)	3		9					12
Bac Pro Technicien Menuisier-Agenceur (sur 2 ans)	9		8	6				23
BTS Productique Bois et Ameublement Option		24			1			25
CAP Peintre Applicateur de Revêtements	25		13	13	1		1	53
BCP Peintre Applicateur de Revêtement				11			1	12
BTM Peintre	8	16						24
CAP Maintenance de Véhicules Automobiles C	9	12						21
CAP Coiffure	5	10						15
CAP Petite Enfance	13	26						39
CAP Employé de Vente Spécialisé Option A Pr	12	18						30
CAP Employé de Vente Spécialisé Option B Pr	15	10						25
CAP Employé de Commerce Multi-Spécialités	4	9						13
Bac Pro Services Accueil		16						16
	<b>Seconde</b>	<b>1ère</b>	<b>Terminale</b>					
Bac Pro Commerce	8	25	21					54
		(14+11)	(12+9)					
<b>CFA</b>	<b>178</b>	<b>243</b>	<b>38</b>	<b>459</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>463</b>

### Ceux du lycée

	Effectif	Filles	Garçons
<b>2ARCU</b>	24	22	2
<b>2ASSP</b>	32	27	5
<b>2COM1</b>	27	16	11
<b>2COM2</b>	27	14	13
<b>2MSA</b>	22	20	2
<b>Seconde Bac Pro</b>	<b>132</b>	<b>99</b>	<b>33</b>
<b>1ARCU</b>	25	23	2
<b>1COM1</b>	30	16	14
<b>1COM2</b>	27	20	9
<b>1SEC</b>	23	22	1
<b>Première Bac Pro</b>	<b>107</b>	<b>81</b>	<b>26</b>
<b>TARCU</b>	21	19	2
<b>TCOM1</b>	28	12	16
<b>TCOM2</b>	26	16	10
<b>TSEC</b>	19	19	0
<b>Terminale Bac Pro</b>	<b>94</b>	<b>66</b>	<b>28</b>
<b>1APR</b>	8	4	4
<b>1ATMFC</b>	12	12	0
<b>1EVS-A</b>	8	6	2
<b>1EVS-B</b>	14	9	5
<b>1ère année CAP</b>	<b>42</b>	<b>31</b>	<b>11</b>
<b>2ATMFC</b>	11	11	0
<b>2EVS-A</b>	9	7	2
<b>2EVS-B</b>	10	10	0
<b>2ème année CAP</b>	<b>30</b>	<b>28</b>	<b>2</b>
<b>3DP6H</b>	24	22	2
<b>Troisième</b>	24	22	2
<b>TCSS</b>	31	31	0
<b>Tle BEP</b>	31	31	0
<b>Total</b>	<b>458</b>	<b>356</b>	<b>102</b>

## Annexe du point 6 : « Bilan des examens »

### Ceux du lycée

	EXAMEN	SERIE	PRESENTS	RECUS	TAUX	TAUX 67	TAUX ACA
2011							
	<b>B.P.</b>						
		Services	147	136	92.52 %	87.18 %	88.15 %
	<b>TOTAL</b>		147	136	92.52 %	84.56 %	84.14 %
	<b>BEP</b>						
		C.S.S.	30	27	90.00 %	88.66 %	85.48 %
		MET.REL.CLI.USA	69	52	75.36 %	82.51 %	80.46 %
		MET.SERV.ADMI.	15	10	66.67 %	72.95 %	76.06 %
	<b>TOTAL</b>		114	89	78.07 %	79.43 %	78.73 %
	<b>CAP</b>						
		A.T.M.F.C.	8	7	87.50 %	86.32 %	84.21 %
		EMPLOYE VENTE S	19	17	89.47 %	79.37 %	78.00 %
		EMPLOYE VENTE S	19	17	89.47 %	83.93 %	85.31 %
	<b>TOTAL</b>		27	24	88.89 %	80.29 %	80.45 %

### Ceux du CFA

CAP	Présents	Reçus	2011	2010	2009	2008
Coiffure (2 ans)	8	8	100%	73%	88%	70%
Menuisier Fabricant	29	25	86%	96%	82%	92%
Menuisier Installateur	3	3	100%	66%	50%	
Peintre Applicateur de Revêtements	33	21	64%	74%	84%	83%
Mécanicien en Maintenance de véhicules option A : VP	11	11	100%	92%	93%	100%
Employé de Vente Spécialisé Option A	14	12	86%	100%	100%	100%
Employé de Vente Spécialisé Option B	14	14	100%	100%	83%	100%
Employé de Commerce Multi-Spécialités	1	1	100%	80%	83%	100%
Petite Enfance	12	12	100%			
Totaux	125	107	85%	84%	87%	88%

Brevet Compagnon Professionnel	PRESENTES	RECUS	2011	2010	2009	2008	2007
Menuisier Agenceur	10	7	70%	56%	55%	50%	73%
Peintre Applicateur de Revêtement	13	7	54%	73%	73%	50%	100%
Totaux	23	14	61%	63%	65%	50%	80%

BAC PROFESSIONNEL	PRESENTS	RECUS	2011	2010	2009
SERVICE ACCUEIL	11	11	100		
COMMERCE	21	20	95%	88%	85%
TECHNICIEN MENUISIER AGENCEUR	10	7	70%	78%	91%
TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS	7	5	71%	60%	100%
TECHNICIEN DE FABRICATION BOIS & MATERIAUX ASSOCIES	13	13	100%	90%	90%
TOTAUX	62	56			

BTS					
SPECIALITE	PRESENTS	RECUS	2011	2009	2007
Productique Bois et Ameublement	16	14	88%	77%	84%

## Annexe du point 10 « Compte-rendu de l'assemblée générale de l'association sportive »

ANNEE 2010/11

Mardi 18 octobre 2011

### 1. Allocution du président du Comité Directeur de l'AS.

Le Président étant absent, Melle COMAU, Trésorière de l'association, souhaite la bienvenue aux élèves présents et rappelle les bienfaits d'une pratique sportive régulière pour la santé individuelle.

### 2. Rapport moral, adopté à l'unanimité

L'association sportive du lycée est un lieu privilégié où il est possible d'offrir aux élèves à la fois " un sport loisir " et un " sport compétition avec pour objectifs :

Spécifiques

- Développer une pratique sportive pouvant déboucher sur la compétition
- Proposer une pratique ouverte au plus grand nombre
- Favoriser une ouverture du lycée sur l'extérieur
- Initier au fonctionnement associatif.

En lien avec les cours

- Proposer une continuité avec l'EPS sur la base du volontariat
- Contribuer à l'épanouissement de la personnalité
- Approfondir les pratiques sportives
- Favoriser la communication et la socialisation

L'AS est du LPE est affiliée à l'OMS de Sélestat, qui lui apporte une subvention non négligeable et qui récompense les sportifs les plus méritants.

Nous remercions vivement toutes les entreprises qui permettent à tous nos sportifs en période de formation en entreprise, de se rendre aux différentes compétitions.

### 3. Rapport d'activité, adopté à l'unanimité

**Bilan financier, adopté à l'unanimité**

	DEPENSES	RECETTES	
<b>Le solde du compte courant au 18 octobre 2011 : + 2047€23</b>			
<b>Le solde du livret A au 18 octobre 2011 : + 3047€91</b>			
Affiliation UNSS	80,00		
Licences	846,75	241,5	Aide à la licence département
Assurance	125,71		
Location gymnase	28,00		
Cotisation DISTRICT	200,8	0	Subvention transport département
Cotisation OMS	20,00	280,00	Subvention OMS
Dépenses diverses	282	108,8	participation aux frais de déplacement
		1000	Subvention du FSE
<b>TOTAL</b>	<b>1582,06</b>	<b>1630,3</b>	

- Un bilan financier créditeur grâce à la subvention exceptionnelle du FSE de 1000 euros en 2010/2011

**Les activités de l'AS**

→ *Les animations sportives :*

Le mardi de 12h à 13h15 (Sports collectifs au gymnase Koeberlé)

Le mardi de 12h25 à 13h25 (Fitness au LPE salle 223)

Le jeudi de 12h25 à 13h25 (Fitness au LPE salle 223)

→ *Les compétitions officielles :*

Foot à 7, Cross, Badminton, Handball, Basket-ball, Futsal

→ *Les activités promotionnelles :*

Step, Patinoire, Escalade, Canoë

### 4. Election du Comité Directeur, adopté à l'unanimité.

- Président : C. STEIB
- Secrétaire : Mme GODEL
- Trésorier : Mlle COMAU
- Réviseur aux comptes : Mme GERARD
- Membres de la communauté éducative : Mme FRITZ - Mrs CHENAL, DRIAN et MESSMER.
- Les élèves : Mr Jonathan ENGEL, Mlle Angélique SURANYI, Mlle Nadia GILL, Mlle Valentina NOSEVIC, Mlle Mélanie HIPP, Mlle Romane KLING, Mlle Ambre BEYER

## 5. Propositions diverses.

- 1. Organiser une sortie voile, équitation ou golf placée sous l'égide de l'AS.
- 2. Organiser une fête de l'AS en fin d'année scolaire sur un mercredi après-midi.
- 3. Développer la communication via l'intranet, les casiers des délégués et le site du lycée.
- 4. Développer la communication au CFA pour amener les apprentis à participer à l'AS.
- 5. Mettre en place une vitrine de l'AS : fitness à proximité du foyer, installer des tables de tennis de table à l'extérieur,...
- 6. Solliciter les élèves inscrits à l'AS pour qu'ils deviennent des porte-paroles dans la promotion de l'AS dans leur classe et dans l'établissement
- 7. Placer un créneau aquagym et un créneau d'athlétisme.
- 8. Organisation de tournois internes (adultes/élèves) :
  1. Badminton : à reconduire
  2. Futsal : à mettre en place
  3. Basket-ball : à mettre en place

## 6. Conclusion.

Les membres de la communauté éducative présents remercient les participants de l'AG, et tout particulièrement les nouveaux membres actifs, et souhaitent à tous une bonne année sportive.

**Remarque : 15 participants à l'AG.**

**COMMISSION PERMANENTE**

QUALITE	Titulaires		Suppléants <sup>(1)</sup>	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I- ADMINISTRATION - Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, Président	STEIB	Christophe		
Adjoint au chef d'établissement <sup>(2)</sup>	CHENAL	Guy		
Gestionnaire de l'établissement	ZIMMERMANN	Chantal		
<b>II- ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité de rattachement <sup>(3)</sup>	HERTH	Antoine	/	/
	4			
<b>III- ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT <sup>(4)</sup></b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	ZIMMER	Gabrielle	ELSAESSER	M.- Charlotte
	GORGUET	Nathalie	FUCHS	Jean-Marc
	WIETRICH	Karl	GANTER	Raphaël
Personnels administratifs, sociaux et de santé, ouvriers et de service (ATOSS)	HUMMEL	François	SKOTARCZAK	Muriel
	4			
<b>IV- ELUS PARENTS D'ELEVES <sup>(4)</sup></b>	BARTHELMEBS	Véronique	/	/
	EGELE	Valérie	/	/
<b>V- ELUS ELEVES <sup>(4)</sup></b>	IBANEZ	Léa	/	/
	VIDAL	Marine	/	/
	4			
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>Quorum (moitié + 1) : 7</b>		

**RAPPEL :**

- (1) Pour chaque membre élu de la commission permanente, un suppléant est élu dans les mêmes conditions.
- (2) Ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Le représentant de la collectivité territoriale de rattachement peut être soit le représentant titulaire de celle-ci, soit son suppléant au CA de l'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.

**CONSEIL DES DELEGUES POUR LA VIE LYCENNE**

QUALITE	Titulaires			
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I- ADMINISTRATION - Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, Président	STEIB	Christophe		
Adjoint au chef d'établissement <sup>(2)</sup>	CHENAL	Guy		
Gestionnaire de l'établissement	ZIMMERMANN	Chantal		
	0			
<b>II- ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT <sup>(4)</sup></b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	TAKALINE	Fatma		
	FUCHS	Jean-Marc		
	ELSAESSER	Marie-Charlotte		
	COMAU	Céline		
	GANTER	Raphaël		
Personnels administratifs, sociaux et de santé, ouvriers et de services (ATOSS)	SKOTARCZAK	Muriel		
	HUMMEL	François		
	VAHIE	Gauthier		
	8			
<b>III- ELUS PARENTS D'ELEVES <sup>(4)</sup></b>	BARTHELMEBS	Véronique		
	EGELE	Valérie		
	2			
<b>IV- ELUS ELEVES <sup>(4)</sup></b>	GUZEL	Melissa	SARRACCI	Imran
	HAKKIOGLU	Feyza	LARTIGUE	Laurine
	LY	Mariam	HAKOPIAN	Araxia
	NAHED	Adrien	ADIYAMAN	Julie
	ODEMIS	Ugur	DOGRU	Volcan
		10		
<b>Total des membres du CVL</b>		<b>20</b>		

**RAPPEL :**

- (1) Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- (2) Ou le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- (3) Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- (4) Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.



**COMMISSION D'HYGIENE ET DE SECURITE**

QUALITE	Titulaires		Suppléants <sup>(1)</sup>	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I- ADMINISTRATION - Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, Président	STEIB	Christophe		
Adjoint au chef d'établissement (2)	CHENAL	Guy		
Gestionnaire de l'établissement	ZIMMERMANN	Chantal		
CPE ou CE (3)	BUCHER	Mireille		
Chef de travaux	NARVOR	Sylvie		
<b>II- ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité de rattachement	HERTH	Antoine		
	6			
<b>III- PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT <sup>(4)</sup></b>				
Personnels d'enseignement	ELSAESSER	Marie-Charlotte	GANTER	Raphaël
	WIETRICH	Karl	TAKALINE	Fatma
Personnels administratifs, sociaux et de santé, ouvriers et de service (ATOSS) 2 si > 600 élèves 1 si < 600 élèves	VAHIE	Gauthier	/	/
	4			
<b>IV- PARENTS D'ELEVES DESIGNES <sup>(5)</sup></b>	BARTHELEMBES	Véronique	/	/
	EGELE	Valérie	/	/
<b>V- ELEVES DESIGNES <sup>(6)</sup></b>	NARTZ	Mylène	/	/
	SURANYI	Angélique	/	/
	4			
<b>VI- EXPERTS <sup>(7)</sup></b>				
Médecin de prévention	/	/		
Médecin de l'éducation nationale	LORBER	Anne		
Infirmière	SAPTE	Marie-Odile		
<b>VII- ACMO DESIGNE <sup>(8)</sup></b>	VAHIE	Gauthier		
<b>Total des membres de la CHS</b>	<b>14</b>			

**RAPPEL :**

- (1) Il est désigné autant de membres suppléants que de membres titulaires pour les représentants du personnel, des parents d'élèves et des élèves.
- (2) L'adjoint au chef d'établissement assiste de droit aux réunions de la CHS. En cas d'empêchement du chef d'établissement, il en assure la présidence. Lorsqu'il n'assure pas la présidence, l'adjoint au chef d'établissement n'a pas de voix délibérative.
- (3) CPE ou CE siégeant au CA.
- (4) Les représentants du personnel sont désignés par les membres représentants des personnels au CA, parmi les électeurs des collèges de personnel au CA.
- (5) Désignés au sein du CA par les représentants des parents d'élèves qui y siègent.
- (6) Désignés au sein du conseil des délégués des élèves par ces derniers.
- (7) Ces personnes assistent de droit aux séances de la CHS en qualité d'expert. Elles n'ont pas de voix délibérative.
- (8) Agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité désigné par le chef d'établissement.

**COMITE d'ÉDUCATION à la SANTE et à la CITOYENNETE**

QUALITE	Titulaires		Suppléants <sup>(1)</sup>	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I- ADMINISTRATION - Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, Président	STEIB	Christophe		
Adjoint au chef d'établissement	CHENAL	Guy		
Gestionnaire de l'établissement	ZIMMERMANN	Chantal		
CPE	BUCHER	Mireille		
Chef de travaux	NARVOR	Sylvie		
<b>II- ELUS LOCAUX</b>				
Collectivité de rattachement	HERTH	Antoine		
<b>III- PERSONNELS DESIGNES DE L'ETABLISSEMENT</b>				
Personnels d'enseignement	ELSAESSER	Marie-Charlotte		
	COMAU	Céline		
	TAKALINE	Fatma		
<b>IV- PARENTS D'ELEVES DESIGNES</b>				
	BARTHELMEBS	Véronique	/	/
	EGELE	Valérie	/	/
<b>V- ELEVES DESIGNES</b>				
	HERLITZ	Christian	DE DIEGO	Marine
	DETTWEILER	Adeline	COSTA	Justine
<b>VI- EXPERTS</b>				
Médecin de l'éducation nationale	LORBER	Anne		
Infirmière	SAPTE	Marie-Odile		
Assistante Sociale	SCHULTZ	Marie-Antoinette		

Sous la présidence du chef d'établissement, le CESC réunit :

- les personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement et des représentants des personnels enseignants ;
- des parents et des élèves désignés par le chef d'établissement sur proposition des membres du conseil d'administration ;
- les représentants de la commune et de la collectivité de rattachement membres du CA ;
- les personnes ressources représentantes des partenaires ;
- toute personne dont il estime l'avis utile en fonction des sujets traités.



**CONSEIL DE DISCIPLINE**

QUALITE	Titulaires		Suppléants <sup>(1)</sup>	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
<b>I- ADMINISTRATION - Membres de droit</b>				
Chef d'établissement, Président	STEIB	Christophe		
Adjoint au chef d'établissement <sup>(2)</sup>	CHENAL	Guy		
Gestionnaire de l'établissement	ZIMMERMANN	Chantal		
Conseiller principal d'éducation <sup>(3)</sup>	BUCHER	Mireille		
	4			
<b>II- ELUS DES PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT <sup>(4)</sup></b>				
Personnels d'enseignement et d'éducation	ADRIAN	Doris	TAKALINE	Fatma
	GORGUET	Nathalie	WIETRICH	Karl
	FUCHS	Jean-Marc	COMAU	Céline
	GANTER	Raphaël		
Personnels administratifs, sociaux et de santé, ouvriers et de service (ATOSS)	SKOTARCZAK	Muriel	HUMMEL	François
	5			
<b>III- ELUS PARENTS D'ELEVES <sup>(4)</sup></b>	BARTHELMEBS	Véronique	/	/
	EGELE	Valérie	/	/
<b>IV- ELUS ELEVES <sup>(4)</sup></b>	IBANEZ	Léa	/	/
	KELLER	Jody	/	/
	NAHED	Adrien	/	/
	5			
<b>Total des membres du CD</b>	<b>14</b>			

**RAPPEL :**

- <sup>(1)</sup> Pour chaque membre élu du conseil de discipline, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.
- <sup>(2)</sup> Ou le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints.
- <sup>(3)</sup> Désigné par le conseil d'administration, sur proposition du chef d'établissement.
- <sup>(4)</sup> Les représentants des personnels, des parents d'élèves et des élèves sont élus en leur sein par les membres titulaires et suppléants du CA appartenant à leurs catégories respectives.



**COMMISSION APPEL D'OFFRE**

QUALITE	Titulaires		Suppléants	
	Noms	Prénoms	Noms	Prénoms
Chef d'établissement, Président	STEIB	Christophe		
Gestionnaire de l'établissement	ZIMMERMANN	Chantal		
Secrétaire de gestion	HAEGELI	Claire		
Service technique	VAHIE	Gauthier		
Chef de travaux	NARVOR	Sylvie		
<b>Total des membres</b>	<b>5</b>			